

**CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD « LES FILLES DU SAINT-ESPRIT »
FÉVRIER 2023**

TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gouvernance	Prescription 1 (Écart n°1)	Procéder à l'actualisation du projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	1 an	Projet d'établissement
Gouvernance	Prescription 3 (Écart n°3)	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	1 an	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur, ou contrat du médecin salarié de l'établissement si mission de coordination
Gestion des risques	Prescription 5 (remarques n°9, 10, et 11)	Améliorer le dispositif de gestion des risques en : <ul style="list-style-type: none"> - Formalisant une procédure prévoyant les modalités d'information aux personnels sur l'obligation de signalement, la marche à suivre et le retour systématique qui doit être fait sur le traitement de leurs signalements, - Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS, - Mettant en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ». 	1 an	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des signalements, - Procédure de recueil des réclamations des résidents et des familles, - Planning prévisionnel de formations (internes ou externes) sur la thématique de la maltraitance.

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Gouvernance	Recommandation 1 (remarques n°1 et n°2)	Améliorer la formalisation des fonctions et des missions de direction : - en élaborant une procédure écrite et validée contenant les mesures mises en œuvre pour assurer de manière efficiente la continuité de la fonction de direction, - en organisant des réunions de direction, et en diffusant les décisions de direction et leur mise en œuvre.
Gouvernance	Recommandation 2 (remarque n°3)	Élaborer une fiche de poste nominative pour l'IDEC afin de fixer clairement les missions de celle-ci.
Gouvernance	Recommandation 3 (remarque n°4)	Proposer à l'infirmière coordinatrice un parcours de formation d'encadrement.
Ressources Humaines	Recommandation 4 (remarques n°5 et n°6)	Élaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, et en mettant en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS
Ressources Humaines	Recommandation 5 (remarque n°7)	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD, pouvant être porté par l'HAD de votre territoire.
Ressources Humaines	Recommandation 6 (remarque n°8)	Élaborer un plan de continuité d'activité